

GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE SOMME LITTORAL SUD



DELEGATION DE SIGNATURE

GHT « Somme Littoral Sud »
Fonction Achat



Décision n° 2023-78

LE DIRECTEUR GENERAL,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,



Vu le Code de la santé publique, notamment pris en ses articles L. 6143-7 et suivants, et D. 6143-33 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique ;



Vu le Code de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le Décret n°91-155 du 06 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de la fonction publique hospitalière ;



Vu le Décret du Président de la République en date du 21 août 2023 nommant M. Didier RENAUT en qualité de Directeur Général du CHU Amiens-Picardie à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 août 2023 affectant M. Didier RENAUT au sein de la Direction commune constituée par le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu à compter du 06 septembre 2023 ;



Vu l'Instruction interministérielle n° DGOS/GHT/DGFIP/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des Groupements Hospitaliers de Territoire ;

Vu la Convention constitutive du GHT « Somme Littoral Sud » du 29 juin 2016 et ses avenants ;



Vu la Décision de nomination de Mme Ophélie DABONNEVILLE en qualité d'Ingénieur titulaire à compter du 1^{er} juin 2005 ;

Vu la Décision d'affectation de Mme Ophélie DABONNEVILLE à la Direction des Achats à compter du 1^{er} août 2017 ;



Vu le contrat de travail à durée indéterminée établi entre Mme Laurianne NOMBO et le CHU Amiens-Picardie le 18 avril 2018 ;

Considérant l'Organigramme de direction ;

Considérant l'organisation de la Direction des Achats du GHT « Somme Littoral Sud » à la date de la présente ;



Établissement public
de santé mentale
de la Somme

DECIDE

Article 1 - OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de **M. Didier RENAUT**, Directeur Général du CHU Amiens-Picardie, établissement support du GHT « Somme Littoral Sud », ainsi que du CH de Doullens, du CHI Montdidier Roye et de l'EHPAD de Domart en Ponthieu.

Elle annule et remplace les précédentes décisions.

S'agissant d'une délégation de signature, le Directeur Général peut évoquer toute affaire relevant des matières ci-dessous. Le délégataire peut également soumettre au Directeur Général ou au Directeur Général Adjoint tout dossier relevant de son domaine délégué qui nécessiterait un examen spécifique ou justifierait d'un visa par ses soins.

Article 2 - DELEGATAIRES

Délégation de signature permanente est donnée à **Mme Ophélie DABONNEVILLE**, Coordinatrice Générale des Achats du GHT à « Somme Littoral Sud », à l'effet de signer au nom de **M. Didier RENAUT**, Directeur Général du CHU Amiens-Picardie, établissement support du GHT « Somme Littoral Sud », tous les documents relatifs à la gestion de la fonction Achat du GHT « Somme Littoral Sud », excepté les actes d'engagement et de notification initiale des marchés publics de travaux et de concessions de travaux au-delà du seuil défini réglementairement pour les marchés publics à procédures formalisées.

Cette délégation inclut la signature des modifications de marché conclu par le CHU Amiens-Picardie, établissement support du GHT « Somme Littoral Sud », ainsi que les actes d'exécution des marchés et des concessions propres au CHU Amiens-Picardie, quel que soit leur montant.

En cas d'absence, d'empêchement ou d'indisponibilité de **Mme Ophélie DABONNEVILLE**, Coordinatrice Générale des Achats du GHT « Somme Littoral Sud », délégation de signature est donnée à **Mme Laurianne NOMBO**, Responsable Achats, à l'effet de signer les actes d'engagement et de notification initiale des marchés publics de travaux et de fourniture de service, ainsi que leurs actes d'exécution dont les montants ne vont pas au-delà des seuils définis réglementairement pour les marchés publics à procédures formalisées.

La signature des délégataires devra être précédée de la mention « *Pour le Directeur Général du CHU Amiens-Picardie, établissement support du GHT Somme Littoral Sud, et par délégation, pour tout ou partie des établissements partie du GHT « Somme Littoral Sud »* » et préciser les fonctions, nom et prénom du signataire.

Article 3 - EFFET ET PUBLICITE

La présente décision de délégation de signature est applicable à compter de sa publication la rendant consultable.

Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Cette délégation est consentie pour le temps de l'affectation sur leur poste de **Mme Ophélie DABONNEVILLE**, Coordinatrice Générale des Achats du GHT « Somme Littoral Sud », **Mme Laurianne NOMBO**, Responsable Achats.

Elle cessera automatiquement pour le ou les délégataire(s) concerné(s) en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement.

Elle sera transmise aux Comptables des établissements.

Fait à Amiens, le 06 septembre 2023.

Le Directeur Général du CHU Amiens-Picardie,
établissement support du GHT Somme Littoral Sud



Didier RENAULT

La Coordinatrice Générale des Achats
du GHT Somme Littoral Sud

Ophélie DABONNEVILLE

La Responsable du Pôle Achats,

Laurianne NOMBO